PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEKINAC
MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Grandes-Piles tenue le 14 septembre 2026 à 19h.

Sont présents:

Siège #1 – Jean-Claude Coydon
Siège #2 – Marie-Lefebvre
Siège #3 – Frédéric Harnois
Siège #4 – Christian Laing
Siège #5 – Michel Clermont
Siège #6 – Karine Gentes

Et sont absents: N/A

Formant quorum sous la présidence de Madame Caroline Clément, mairesse, Madame Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2026-09-136 **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- **3.1** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026
- **3.2-** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2026

4 - DOSSIER(S) – ADMINISTRATION

4.1- Amendement à la résolution 2026-07-112 du 13 juillet 2026 concernant la vente de la parcelle de terrain de la 89e rue**.**

4.2 – *Point reporté*
Autorisation de signature d'une offre d'achat reçue pour l'acquisition du terrain situé sur la 89e rue, Cadastre no.6 633 448, d'une superficie de 2253 pi. Carré tel que le plan déposé**;**

4.3- Autorisation de signature d'offres d'achats et autorisation de procéder à la transaction notariée pour les lots des terrains submergés aux propriétaires de lots contiguës**.**

4.4- Adoption de la politique de gestion des plaintes.

4.5- Autorisation de signature; ADENDA au renouvellement d'entente temporaire de gestion du Centre nautique de Grandes-Piles.

4.6- Renouvellement de la reconnaissance « MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS » (MAE)

4.7 Autorisation d'achat Logiciel de gestion sans papier WEBLEX.

4.8 Adhésion au Régime de retraite des employés municipaux du Québec-Volet à cotisation déterminée.

4.9 Dépôt d'un rapport RH pour suivi de dossier.

5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS

Point reporté

5.1 Octroi de contrat -déneigement des cours pour les immeubles municipaux pour la saison hivernale 2026-2027.

6 - DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Demande citoyen pour acquisition d'une parcelle de terrain située sur le lot 6 421 161 appartenant à la municipalité et étant connu comme étant le chemin de colonisation.

7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1

Suivi des comités : Le Comité des loisirs participe à la préparation des journées de la culture qui a lieu de 27 septembre prochain.

8 - DOSSIER(S) - AUTRES

8.01-Dépôt au conseil des procès verbaux de la MRC Mekinac de Juillet 2026

9 - APPROBATION DES COMPTES

9.1 - Comptes du mois de Août 2026

9.2 Publication des comptes à payer

10 - CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Mme Marie, Lefebvre, appuyé par le conseiller M Jean-Claude Coydon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le report des points 4.2 et 5.1.

ADOPTÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2026-09-137

3.1 - Adoption des procès-verbaux des séances du conseil ; séance ordinaire du 10 août 2026 et séance extraordinaire du 31 août 2026.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remis à l'intérieur du délai prévu par le

Code municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller M. Frederic Harnois appuyé par la conseillère Mme. Karine Gentes et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 10 août 2026 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

2026-09-138

4.1 - AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2026-07-112 du 13 juillet 2026 concernant la vente de la parcelle de terrain de la 89e rue.

Les conseillers Jean-Claude Coydon et Karine Gentes se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 juillet 2026 contient une résolution portant le numéro **2026-07-112** relativement à la vente d'une parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT qu'une précision doit être apportée au point 4.2 de ladite résolution afin de refléter adéquatement la situation lors des discussions et de la prise de décision concernant cette transaction;

CONSIDÉRANT que **Jean-Claude Coydon, conseiller**, et **Karine Gentes, conseillère**, se sont retirés de toutes les discussions, délibérations et de la prise de décision relativement à cette transaction;

Il est proposé par M. Frédéric Harnois

Appuyé par M. Christian Laing

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la résolution numéro **2026-07-112** soit amendée afin d'ajouter au point 4.2 la précision suivante :

« Il est précisé que **Jean-Claude Coydon, conseiller, et Karine Gentes, conseillère, se sont retirés de toutes discussions, délibérations et de la prise de décision concernant cette transaction et n'ont pas participé à la décision du conseil relativement à la vente de ladite parcelle de terrain.** »

QUE le présent amendement fasse partie intégrante de la résolution numéro **2026-07-112** et que le procès-verbal soit corrigé en conséquence.

ADOPTÉ

4.2 - AUTORISATION DE SIGNATURE – OFFRE D'ACHAT DÉPOSÉE.

Point reporté

2026-09-139

4.3

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE OFFRE D'ACHAT – TERRAIN SUBMERGÉ ADJACENT À UNE PROPRIÉTÉ RIVERAINE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles est propriétaire de terrains submergés adjacent à des propriétés riveraines selon l'acte de vente sous signé privé no 20 187 759;

CONSIDÉRANT que des propriétaires riverains ont manifestés l'intérêt à se porter acquéreur dudit terrain submergé adjacent à leur propriété;

CONSIDÉRANT que le projet d'offre d'achat a été déposé et présenté aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le projet d'offre d'achat respecte les conditions et modalités prévues au **règlement no 541-2019 de la Municipalité de Grandes-Piles**, adopté le 19 août 2019, notamment quant aux conditions applicables à la vente et à l'établissement du prix de vente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme. Marie Lefebvre

Appuyé par Mme. Karine Gentes

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles autorise la signature de l'offre d'achat visant la vente du terrain submergé adjacent aux propriétés riveraines visées conformément au projet d'offre d'achat déposé au conseil municipal et respectant le règlement no. 541-2019;

QUE le conseil municipal autorise Madame la mairesse Caroline Clément, ou Madame la directrice générale et greffière-trésorière Émilie Guillemette, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Grandes-Piles, ladite offre d'achat ainsi que tout document nécessaire ou utile à sa réalisation;

QUE la signature de l'acte de vente devant notaire soit effectuée conformément aux conditions prévues à l'offre d'achat, et que les frais relatifs à la transaction sont assumés par l'acquéreur conformément aux conditions de l'offre;

QUE le conseil municipal autorise également la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à apporter aux documents à signer toute modification de nature administrative ou technique qui ne modifie pas substantiellement les conditions approuvées par la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-09-140

4.4

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer le traitement et le suivi des plaintes reçues afin d'assurer une gestion uniforme, équitable et transparente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Michel Clermont

Appuyé par M Jean-Claude Coydon

Et résolu unanimement des conseillers présents;

2026-09-141 **4.5-** **QUE** le conseil municipal adopte la **Politique de gestion des plaintes** de la Municipalité de Grandes Piles, laquelle entre en vigueur à compter de son adoption.

AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUVELLEMENT TEMPORAIRE DE L'ENTENTE DE GESTION DU CENTRE NAUTIQUE

ATTENDU QUE le contrat de gestion du Centre nautique de Grandes-Piles arrive à échéance le **15 novembre 2026**;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite effectuer certaines vérifications réglementaires et tenir des discussions avec le conseil nouvellement en place avant de procéder au renouvellement ou à l'octroi du contrat de façon définitive;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent prolonger temporairement le contrat aux mêmes modalités et conditions jusqu'au 30 novembre 2027 et ce pour ne pas gênez la planification des opérations de la saison estivale 2027.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Christian Laing

Appuyé par M Jean-Claude Coydon

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal demande le renouvellement temporaire de l'entente de gestion du Centre nautique de Grandes-Piles jusqu'au **30 novembre 2027**, aux mêmes modalités et conditions;

QUE l'addenda prévoie également l'obligation d'informer le Gestionnaire, avant le **1er mars 2027**, de toute modification importante et considérable pouvant affecter l'entente ou son éventuel renouvellement.

2026-09-142 **4.6 - RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE « MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS » (MAE)**

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite renouveler sa démarche de reconnaissance **« MRC amie des enfants »** et sollicite la participation des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles souhaite poursuivre son engagement dans cette démarche et contribuer à la mise en œuvre d'actions favorables aux enfants et aux jeunes;

CONSIDÉRANT que la participation à cette démarche nécessite notamment la confirmation de l'intérêt de la Municipalité, le dépôt d'une candidature ainsi que le respect des exigences liées à la reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie Lefebvre

Appuyé par M Jean-Claude Coydon

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles confirme son **intérêt à participer au renouvellement de la démarche de reconnaissance « MRC amie des enfants (MAE) »**;
QUE la Municipalité autorise le dépôt de sa candidature dans le cadre de la démarche de renouvellement de la reconnaissance **« MRC amie des enfants »**;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les exigences, critères et conditions applicables à la démarche de reconnaissance **Municipalité amie des enfants (MAE)** et à collaborer à la réalisation des actions qui en découlent;

QUE le Conseil municipal nomme les deux personnes suivantes afin d'assurer le suivi du dossier :

- **Personne élue responsable :** Marie Lefebvre Conseiller(ère) municipal(e);
- **Personne responsable de l'administration municipale :** Émilie Guillemette

QUE ces personnes soient désignées comme répondants de la Municipalité auprès de la **MRC** et des instances responsables de la démarche MAE, et qu'elles puissent assurer le suivi des communications, des documents requis et des actions liées au renouvellement de la reconnaissance;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉ

2026-09-143

4.7 - AUTORISATION D'ACHAT LOGICIEL DE GESTION DES SÉANCES SANS PAPIERS WEBLEX.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se doter du logiciel **WEBLEX** afin de répondre à ses besoins en matière de gestion et de services municipaux;

CONSIDÉRANT que la soumission proposée répond aux besoins identifiés par la Municipalité, qu'il est dans l'intérêt de celle-ci de procéder à son acquisition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Michel Clermont

Appuyé par Mme Karine Gentes

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition du logiciel **WEBLEX**, conformément à la soumission reçue du fournisseur, pour un montant de licence annuelle de **2 350,00 $**, plus les taxes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Grandes Piles, tout document nécessaire à l'acquisition, à l'implantation et au renouvellement du logiciel, le cas échéant;

ADOPTÉE

2026-09-144 **4.8-** ADHÉSION AU RREMQ – RÉGIME À COTISATION DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite adhérer au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), volet à cotisation déterminée, conformément à la convention collective et aux ententes-cadres en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Frédéric Harnois

Appuyé par Mme Karine Gentes

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité au **RREMQ – régime à cotisation déterminée**, selon la proposition reçue et les conditions applicables conformément à la convention collective et aux ententes-cadres en vigueur;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents requis pour l'ouverture du dossier et la mise en place du régime.

ADOPTÉE

4.9 Dépôt rapport RH par la directrice générale

La directrice dépose un rapport RH au conseil.

5 - DOSSIER (S) - SERVICES PUBLICS

Point reporté

5.1

6 DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-09-145 **6.1-** Demande citoyen visant l'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le lot 6 421 161 appartenant à la municipalité et étant connu comme étant le chemin de colonisation

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée à la Municipalité par le promoteur du développement concerné afin d'acquérir une parcelle de terrain faisant partie du lot **6 421 161**, propriété de la Municipalité de Grandes-Piles, laquelle parcelle est connue comme étant le **chemin de colonisation**;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre la réalisation d'un développement supplémentaire sur le secteur concerné;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal constate que les engagements prévus dans l'entente initiale intervenue avec le promoteur relativement au développement n'ont pas, à ce jour, été entièrement réalisés ou complétés;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal considère que les engagements et obligations découlant de l'entente initiale doivent être respectés et complétés avant que toute nouvelle demande visant l'acquisition de terrains municipaux ou l'autorisation d'un développement supplémentaire puisse être considérée favorablement;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite maintenir une cohérence dans le suivi des engagements pris dans le cadre du projet initial et s'assurer que ceux-ci soient réalisés avant d'autoriser toute expansion ou tout développement additionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Michel Clermont

Appuyé par M Jean-Claude Coydon

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles **refuse, pour le moment, la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain située sur le lot 6 421 161, connue comme étant le chemin de colonisation**;

QUE cette décision est fondée notamment sur le fait que les engagements prévus dans l'entente initiale conclue avec le promoteur du développement n'ont pas été entièrement complétés;

QUE le Conseil municipal maintient que le projet initial devra respecter et réaliser l'ensemble des engagements convenus avant que la Municipalité puisse considérer favorablement toute demande visant un développement supplémentaire ou l'aliénation d'une nouvelle parcelle de terrain municipal;

QUE la présente décision ne constitue pas un refus définitif de toute demande future, mais que toute nouvelle demande pourra être réévaluée lorsque les engagements initiaux auront été réalisés et complétés à la satisfaction de la Municipalité.

ADOPTÉ

7 - DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 - Suivi des comités

Informations sur les différents comités; comité des loisirs

8 - DOSSIER(S) - AUTRES

8.1 - Dépôt du procès-verbal de la MRC MEKINAC du mois de juillet 2026

Dépôt des procès-verbaux de la MRC Mekinac du mois de juillet 2026 aux membres du conseil.

9 - APPROBATION DES COMPTES

2026-09-146

9.1 - Comptes du mois de Août 2026

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu la liste des comptes à payer, les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois pour un total de 98 259,96$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Frédéric Harnois

Appuyé par M Michel Clermont

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la liste de comptes à payer en date du 9 septembre 2026 pour le mois de Août 2026 soit acceptée et payée.

ADOPTÉE

9.2 PUBLICATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2026-09-147

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'assurer une plus grande transparence relativement aux dépenses municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Jean-Claude Coydon

Appuyé par M Michel Clermont

Et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la directrice générale soit mandatée afin de publier mensuellement, au moment de son adoption par le conseil municipal, la liste des comptes à payer de la Municipalité le tout en respect des règles applicables de protection des renseignements personnels (Loi 25 ou autres Lois s'appliquant).

ADOPTÉE

10 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

11 - AFFAIRES NOUVELLES

2026-09-148 **13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par M Frédéric Harnois et résolu à l'unanimité par les conseillers présents;

QUE la séance soit levée, à 19h47

ADOPTÉE

_____
Caroline Clément
Mairesse

Je soussignée, Caroline Clément, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

_____
Caroline Clément
Mairesse